

Samedi et dimanche 14 & 15 Fevrier 2026
Organisée par l'association NDDFatima Angoulême

Inscription Bourse aux vêtements adultes / enfants / Jouets / Chaussures et Accessoires de mode

Adresse : Salle Georges Brassens / Avenue Jean Jaurès 16340 L'Isle D'Espagnac

Nom :

Prénom:

Adresse:

Téléphone:

Mail:

Nombre de tables tarif à la journée la table 6€:

Nombre de portants a ramener par vos soins – tarif 4€ le portant :

Samedi ()

Dimanche ()

WE ()

Total :

Que Vendez vous? Vêtements / Jouets / Chaussures/ accessoires de mode ... nous refusons d'autres articles.

Ouverture pour les exposants à 7 heures / Les exposants sont priés de rester jus'qu'a 17 heures

Horaire pour les visiteurs 9 à 17 heures tout le WE.

Bar et restauration sur place : salée et sucrée

Plus d'informations au 06 88 50 57 20 / 07 83 24 90 39

Fait à

Le

Signature

REGLEMENT BOURSE AUX VETEMENTS, JOUETS ET MATERIEL DE PUERICULTURE
SAMEDI & DIMANCHE 14 & 15 FEVRIER 2026 (Salle Georges Beassens)
Adresse: Avenue Jean Jaurès 16340 l'Isle D'Espagnac

Article 1 : Horaires

Les horaires des exposants sont de 07h à 17H, les horaires d'ouverture au public de 9h00 à 17H tout le week end.

Les exposants devront se présenter à la salle des fêtes à partir de 7h00 et avant 8h00, passé ce délai et sans avertissement, l'organisateur disposera de leur emplacement.

Article 2 : Réservation et règlement

La réservation sera enregistrée dès réception du dossier complet : paiement par chèque à l'ordre de l'association NDDFatima Angouleme, bulletin d'inscription daté et signé, copie de la pièce d'identité.

Les bulletins devront être dûment remplis et remis par retour de mail avant le 5 Fevrier à nddfatima16@gmail.com,

Les organisateurs se réservent le droit de clore les inscriptions avant cette date.

Les chèques seront mis en banque après la manifestation, aucun remboursement ne sera consenti en cas de non-participation (sauf cas grave justifié).

Article 3 : Exposants

Chaque exposant s'engage à respecter le règlement ci-contre. Seuls les particuliers sont autorisés à participer. Les professionnels ne sont pas admis.

Article 4 : Emplacements

Les organisateurs restent seuls juges de la distribution des emplacements. Le nombre d'emplacements est limité à 2 emplacements par participant – dimensions des tables 200cm x 80cm.

Chaque exposant devra débarrasser son emplacement de tous détritus.

Article 5 : Matériel d'exposition

Les organisateurs mettent à disposition tables et chaises.

Article 6: Fonctionnement de la vente

Les exposants s'engagent à vendre des produits propres et en bon état de fonctionnement. Les objets exposés restent sous l'entièr responsabilité de leur propriétaire. Les personnes souhaitant acheter des articles mis en vente durant cette bourse aux vêtements, jouets et articles de puériculture devront régler leurs achats auprès des exposants.

Article 7 : Dommages subis par les exposants

Les organisateurs ne seront en aucun cas responsable des pertes, dommages et détériorations ou vols qui seraient subis par les exposants, quelle qu'en soit la cause.

Article 8:

Les exposants qui viennent tout le we, doivent porter des tissus au autre pour couvrir leur stand.

Article 9 :

Tarif 6€ par jour, table de 200 x 80 cm fourni, payable à la réservation.

Portants non fournie 4€ l'emplacement payable à la réservation.